

## **Avis adopté**

Séance plénière du 14 octobre 2025

# *La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société*

## **Déclaration du groupe CFDT**

La santé mentale des jeunes constitue un enjeu majeur de société et s'inscrit pleinement dans l'approche One Health en ce qu'elle englobe également le bien-être, la confiance en soi et la capacité à faire face aux difficultés de la vie.

Une prise en charge insuffisante, tardive ou inexistante entraîne de lourdes conséquences sanitaires et sociales. La détérioration des indicateurs de santé chez les enfants et les jeunes adultes depuis la pandémie confirme des tendances préoccupantes.

Pour la première fois, un panel de 20 jeunes a contribué à notre travail, apportant un éclairage précieux. Ils ont mis en avant plusieurs priorités : l'environnement personnel, les discriminations, le regard des autres et le système scolaire. Ils ont dressé des constats et formulé des propositions. Le système scolaire apparaît comme une source d'angoisse excessive. A laquelle s'ajoutent des rythmes quotidiens jugés trop intenses par les jeunes eux-mêmes. Même si nous connaissons la complexité du sujet, nous ne pourrions pas indéfiniment se contenter de déplorer la lourdeur de ces rythmes.

La CFDT partage la nécessité de mettre en place une politique ambitieuse et globale de santé mentale, plaçant la prévention au cœur des priorités. Cela suppose des évolutions dans les choix de politiques publiques, dans l'organisation scolaire et universitaire, ainsi que dans les pratiques des entreprises. Si tous les jeunes actifs ne vivent pas les mêmes difficultés psychiques, les conditions de travail, l'organisation et le secteur d'activité jouent un rôle déterminant.

De plus, il convient d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé mentale : facteurs biologiques, environnementaux, socio-économiques. Le projet d'avis rappelle que les violences physiques, psychologiques ou sexuelles ont des effets particulièrement lourds sur les jeunes, et notamment sur les filles.

Concernant les réseaux sociaux, le projet d'avis souligne la nécessité de renforcer le cadre légal national et européen, afin d'accroître la responsabilité des plateformes et de durcir les sanctions. Les recommandations proposées constituent de réelles avancées, mais le sujet devra être approfondi.

**La CFDT votera en faveur de cet avis.**